



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance véhicules terrestres à moteur

Question écrite n° 104624

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'assurance des conducteurs fautifs. Il s'agit là d'une option dans les contrats d'assurances, et beaucoup de conducteurs ignorent qu'en cas de comportement fautif ils ne sont pas assurés. Ceci est vrai pour les conducteurs d'automobiles et de motos. En réponse, il lui demande si elle peut faire connaître les initiatives susceptibles d'assurer une couverture de ce risque qui peut avoir des conséquences financières très fâcheuses.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104624

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3526

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)